

Campagne TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Premier et unique CFA dédié à la danse en région PACA, le CFA « Danse Théâtre Voix » bénéficie du savoir faire incontesté et de l'ancrage historique dans le monde de la danse de l'École Supérieure de Danse de Cannes Rosella Hightower.

Avec la formation au **Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de Danseur** nouvellement accessible par la voie de l'apprentissage, nous proposons une formation innovante et unique en

France qui a déjà retenu **l'attention des compagnies professionnelles au niveau national** (Ballet National de Marseille, Ballet Preljocaj, Malandain Ballet Biarritz, CCN de Nantes Brumachon-Lamarche ...)

Les futurs apprentis (rentrée 2012-2013) pourront ainsi poursuivre et terminer leur formation pendant une année en alternance entre une compagnie et le CFA à Cannes-Mougins.

Le CFA danse Théâtre Voix » est également un des acteurs dans l'évolution en cours de la législation sur le **Diplôme d'état (DE) de Professeur de danse**. Cette évolution permettra dès la rentrée 2012-2013 de proposer la voie de l'apprentissage pour l'obtention de ce diplôme avec une offre unique en France. Elle permettra aux candidats de suivre leur formation en alternance entre des écoles de danse comme apprenti professeur et le CFA pour la formation plus théorique de leur futur métier.

Le **réseau professionnel** de l'ESDC Rosella Hightower, la **qualité de ses enseignements** (l'ESDC est une des 6 écoles nationales habilitées à délivrer le DNSP danseur), **l'image internationale** historique du centre créé en 1961, **l'infrastructure du campus dédié à la danse** en place à Cannes-Mougins, sont des atouts essentiels pour réussir la mise en place de ces **deux projets innovants de formation en danse** par la voie de l'apprentissage dès la rentrée 2012.

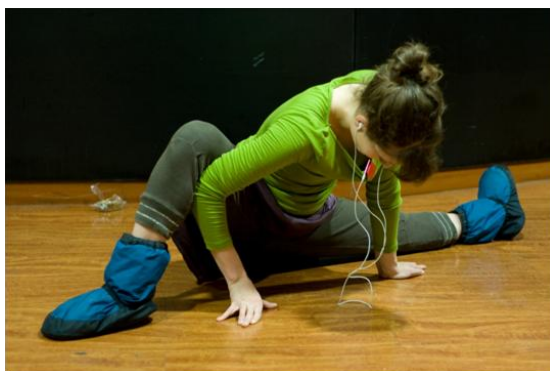
Comment procéder

Chaque entreprise doit obligatoirement faire transiter la totalité de sa taxe par un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA).

Il suffit d'effectuer votre versement auprès d'un organisme agréé en précisant à l'emplacement prévu à cet effet comme bénéficiaire le CFA Danse, Théâtre, Voix. Cet organisme nous reversera la part légale nous revenant.

Le CFA DANSE THÉÂTRE VOIX est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage **sur la partie Quota et barème catégorie B**

N'oubliez pas de désigner clairement le « CFA Danse Théâtre Voix » comme bénéficiaire sur le bordereau de versement.



- en versant votre taxe à la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers ou un Syndicat professionnel

- en passant par un organisme collecteur

- en signalant cette intention à votre comptable qui fera le nécessaire

L'organisme collecteur vous adressera un reçu libératoire.

Date limite de versement : 29 février 2012

Contact

CFA DANSE THEATRE VOIX - ESDC Rosella Hightower

21 chemin de Faissole - 06250 Mougins

Tel : 04 93 94 79 80

Mail : cfa@cannedance.com

<http://www.cfa.cannedance.com>

**Merci d'avance
pour votre soutien**